



PREFECTURE DU VAR

CABINET DU PREFET

SERVICE INTERMINISTERIEL
DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES
DU DEPARTEMENT DU VAR

VIGILANCE JAUNE AVEC SITUATION METEOROLOGIQUE A SURVEILLER POUR PLUIES ET ORAGES

Validité : Immédiate au vendredi 5 décembre 2014 à 06H00 (H légales)

Vigilance jaune avec situation météorologique à surveiller : **orages pouvant donner localement des précipitations importantes.**

On observe des orages sur le littoral oriental du Var.

Dans les prochaines 24 heures, des orages éclateront encore sur le littoral varois.

Il y a un risque que certains d'entre eux soient durables et stationnaires. Il seront très localisés, mais pour le moment cette localisation ne peut être précisée.

Outre les phénomènes typiquement associés aux orages (foudre, fortes rafales de vent, fortes intensités pluvieuses), on devrait relever sur la période de 30 à 50 mm , mais ponctuellement sous un orage durable et stationnaire on pourrait atteindre 80 mm, voire plus.

Conséquences possibles

Précipitations

- * De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.
- * Des inondations sont possibles dans les zones habituellement inondables.
- * Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.

.../...

Adresse postale :
PREFECTURE du VAR – Cabinet du Préfet
B.P 1209 - Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie – 83070 TOULON CEDEX

- * Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- * Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».
- * Des coupures d'électricité peuvent se produire.

Orages

- * Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- * Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- * Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- * Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement

Précipitations

- * Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- * Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- * Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

Orages

- * A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- * Ne vous abritez pas sous les arbres.
- * Evitez les promenades en forêts [et les sorties en montagne].
- * Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- * Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

Le Préfet du Var appelle à la vigilance et conseille d'éviter les activités nautiques et de faire preuve de prudence à proximité des cours d'eau.

TOULON, le 04 décembre 2014

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet,

Signé : Emmanuel DUPUIS

Adresse postale :
PREFECTURE du VAR – Cabinet du Préfet
B.P 1209 - Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie – 83070 TOULON CEDEX